



LE 18 MAI 2023 A LIEU UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

La conseillère Émilie Belzile ainsi que les conseillers Stéphan Dubé et Michaël Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

0 personne assiste à la séance.

Ouverture de la séance

Monsieur Bruno Bonesso, maire, déclare la séance ouverte.

Renonciation à l'avis de convocation

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du Code municipal, à l'avis de convocation.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023- 92

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2022
- Période de questions
Levée de la séance

Après lecture, il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des états financiers consolidés de la Municipalité au 31 décembre 2022

2023-93

Comme stipulé par l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022.

ATTENDU QUE les états financiers de la Municipalité ont été préparés et audités par une firme comptable;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 3 mai annonçant la présentation et l'adoption des états financiers lors d'une séance spéciale du conseil le 18 mai 2023;

ATTENDU QUE monsieur Yvan Lavoie de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états-financiers. L'exercice 2022 se solde par un surplus de fonctionnement de 86 164\$ ce qui ne nécessite aucune intervention particulière.

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'adopter les états financiers 2022.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé que la séance soit levée à 19 h 35

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière